

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SEGRÉ

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre à vingt heures trente,

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de SEGRÉ se sont réunis à la Communauté de Communes du Canton de Segré dans la salle ordinaire de leurs séances sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le onze décembre deux mil quinze par Monsieur Gilles GRIMAUD et sous sa présidence.

PRÉSENTS :

- Mme JAMES Marie-Agnès – AVIRÉ
- M. FREMY Didier - BOURG D'IRÉ
- M. PASSELANDE Germain - LA CHAPELLE SUR OUDON
- M. HEULIN Pierre-Marie, M. VITRE Alain – CHATELAIS
- M. CHAUVEAU Olivier - LA FERRIÈRE DE FLÉE
- M. GROSBOIS Claude – L'HOTELLERIE DE FLÉE
- M. PELLUAU Dominique - LOUVAINES
- M. SEJOURNE Serge – MARANS
- M. RONCIN Joël - MONTGUILLON
- M. GAULTIER Jean-Noël, M. BROSSIER Daniel - NOYANT LA GRAVOYÈRE
- M. OREILLARD Gabriel, Mme EVAIN Christiane – NYOISEAU
- M. TAULNAY Jean-Claude, Mme MARSAIS Thérèse, M. FOURNIER Daniel – STE GEMMES D'ANDIGNE
- M. BELLIER André, Mme CHOQUET Maryline - ST MARTIN DU BOIS
- M. PASQUIER Jean-Pierre – ST SAUVEUR DE FLÉE
- M. GRIMAUD Gilles, M. CHAUVIN Bruno, Mme COQUEREAU Geneviève, M. BERTHELOT Jérôme, Mme BASLE Catherine, M. LEFORT André, Mme HENRY Karen, M. GUIMON Vincent, M. DROUIN Emmanuel, Mme DENIS-POIZOT Françoise- SEGRE

EXCUSÉS :

- M. BOULTOUREAU Hubert - BOURG D'IRÉ
- Mme CHEVALIER Christine - NOYANT LA GRAVOYÈRE
- Mme GASNIER Monique - SEGRE

ABSENTS : /

Mme GASNIER Monique a donné pouvoir à Mme COQUEREAU Geneviève de voter en son nom, selon les dispositions prévues à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité Syndical.

Monsieur SEJOURNE Serge ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31

Le procès-verbal de la séance du dix-sept décembre deux mil quinze a été affiché à la porte de la Communauté de Communes du Canton de Segré le dix-huit décembre deux mil quinze conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

17 décembre 2015

n° 2015/172

Zonage d'assainissement de la Commune de Nyoiseau

Monsieur le Vice-Président présente aux Membres du Conseil le plan de la mise à jour du zonage assainissement élaboré pour la commune de Nyoiseau.

Il propose au Conseil d'approuver le plan de zonage selon le plan ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE et ARRETE le plan de zonage d'assainissement de la commune de Nyoiseau selon le plan ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

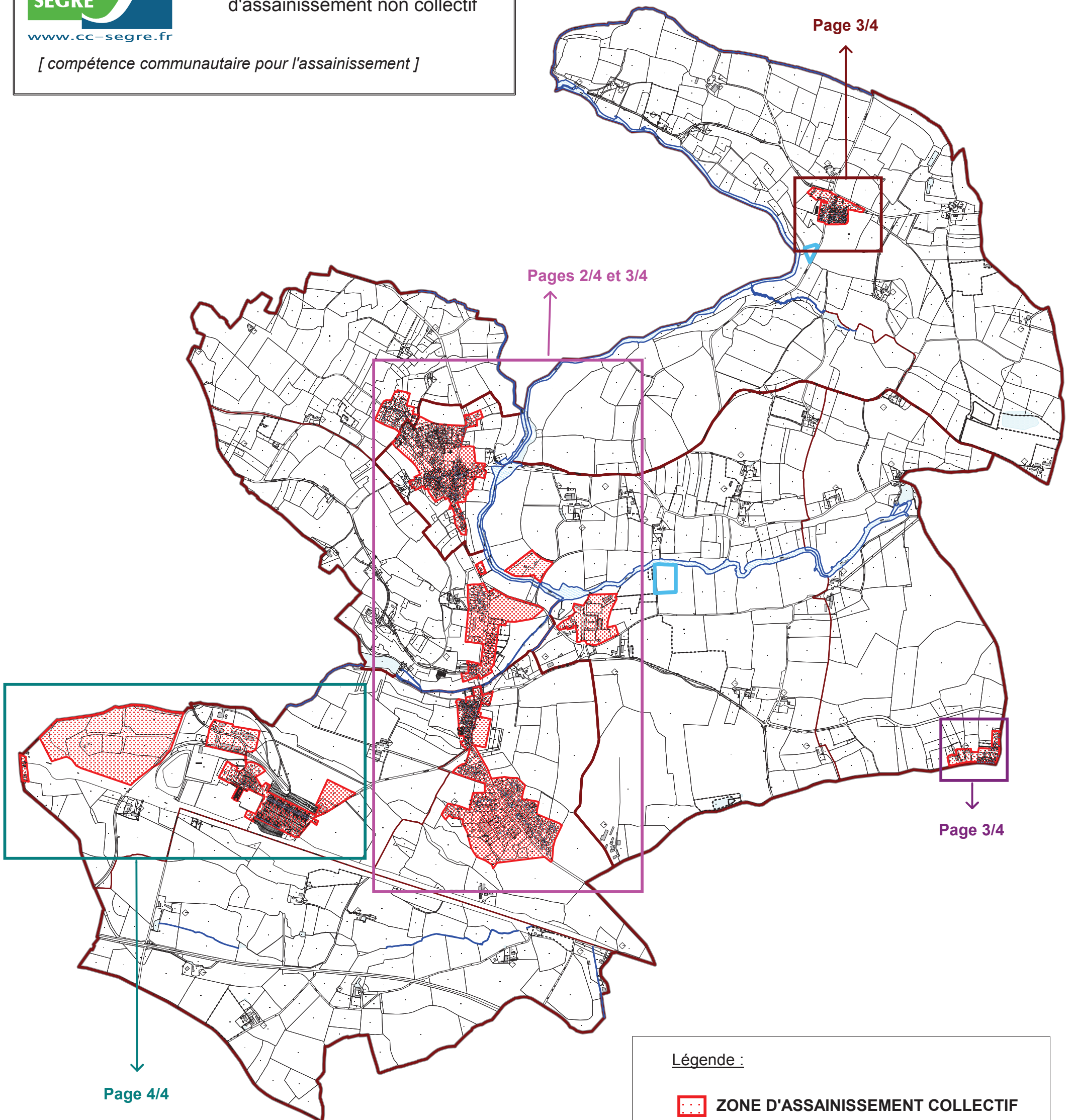
Transmise à la Préfecture le 22 DEC. 2015

Affichée le 18 décembre 2015

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président,





Légende :

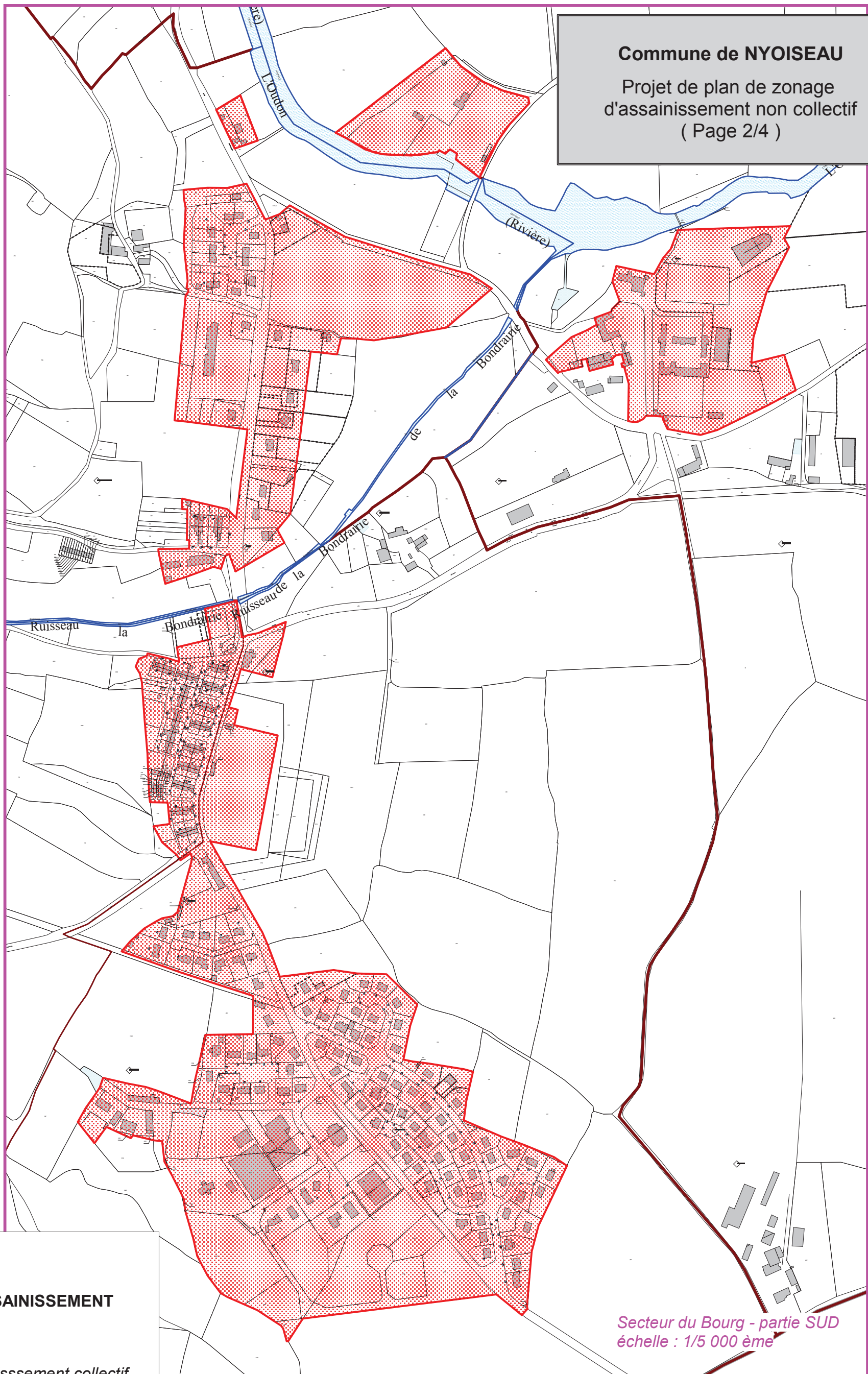
 **ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Dispositif d'assainissement collectif

 station d'épuration

Commune de NYOISEAU

Projet de plan de zonage
d'assainissement non collectif
(Page 2/4)



gende :

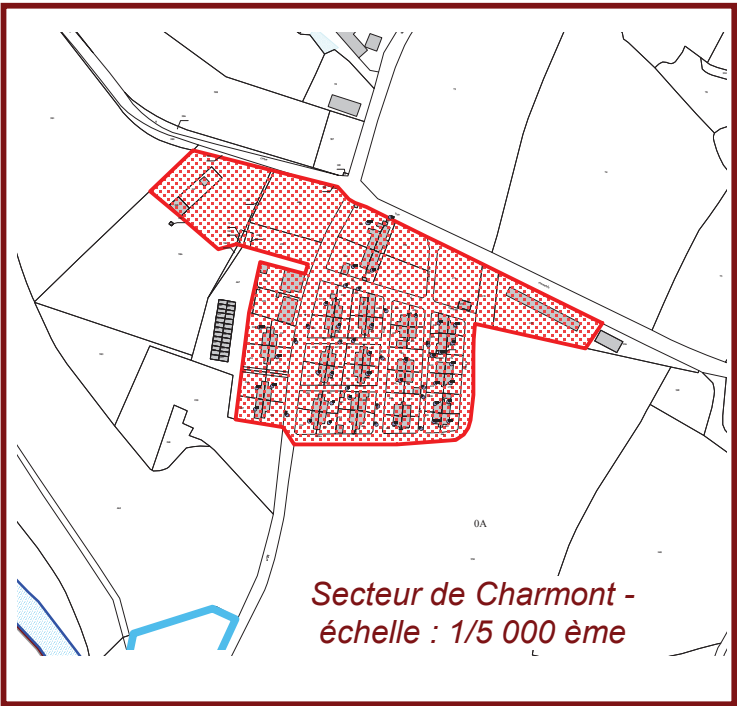
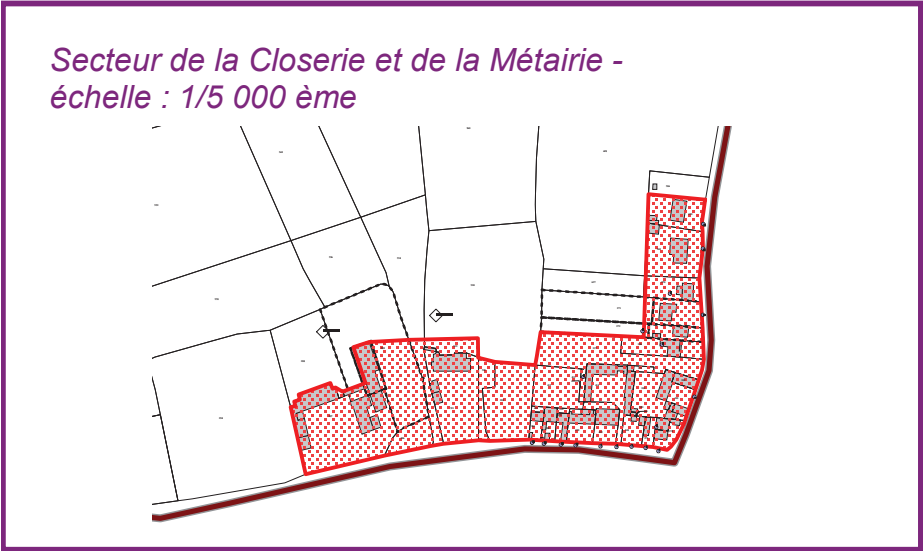
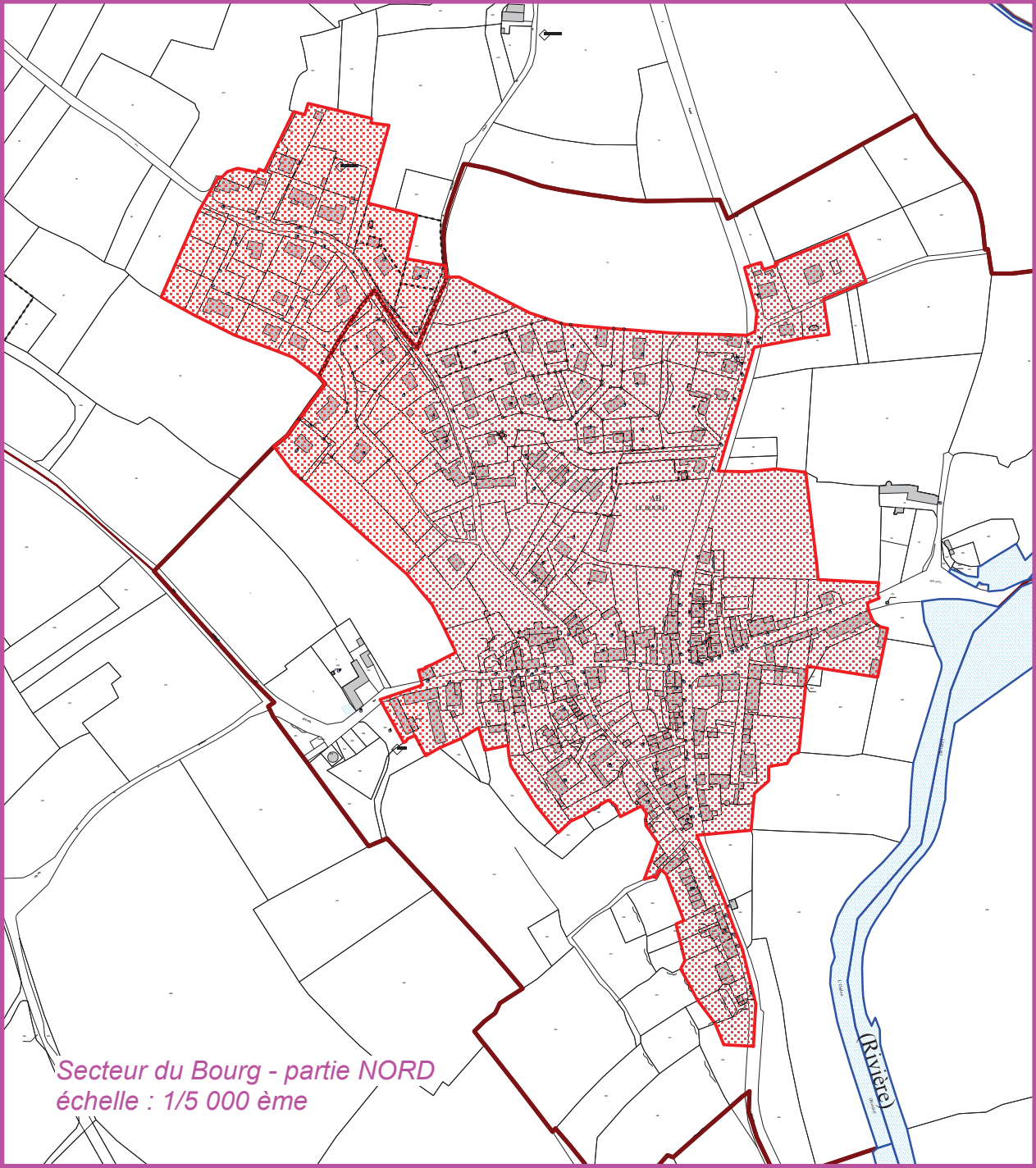
 **ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

 **dispositif d'assainissement collectif**

 **station d'épuration**



Commune de NYOISEAU
Projet de plan de zonage
d'assainissement non collectif
(Page 3/4)



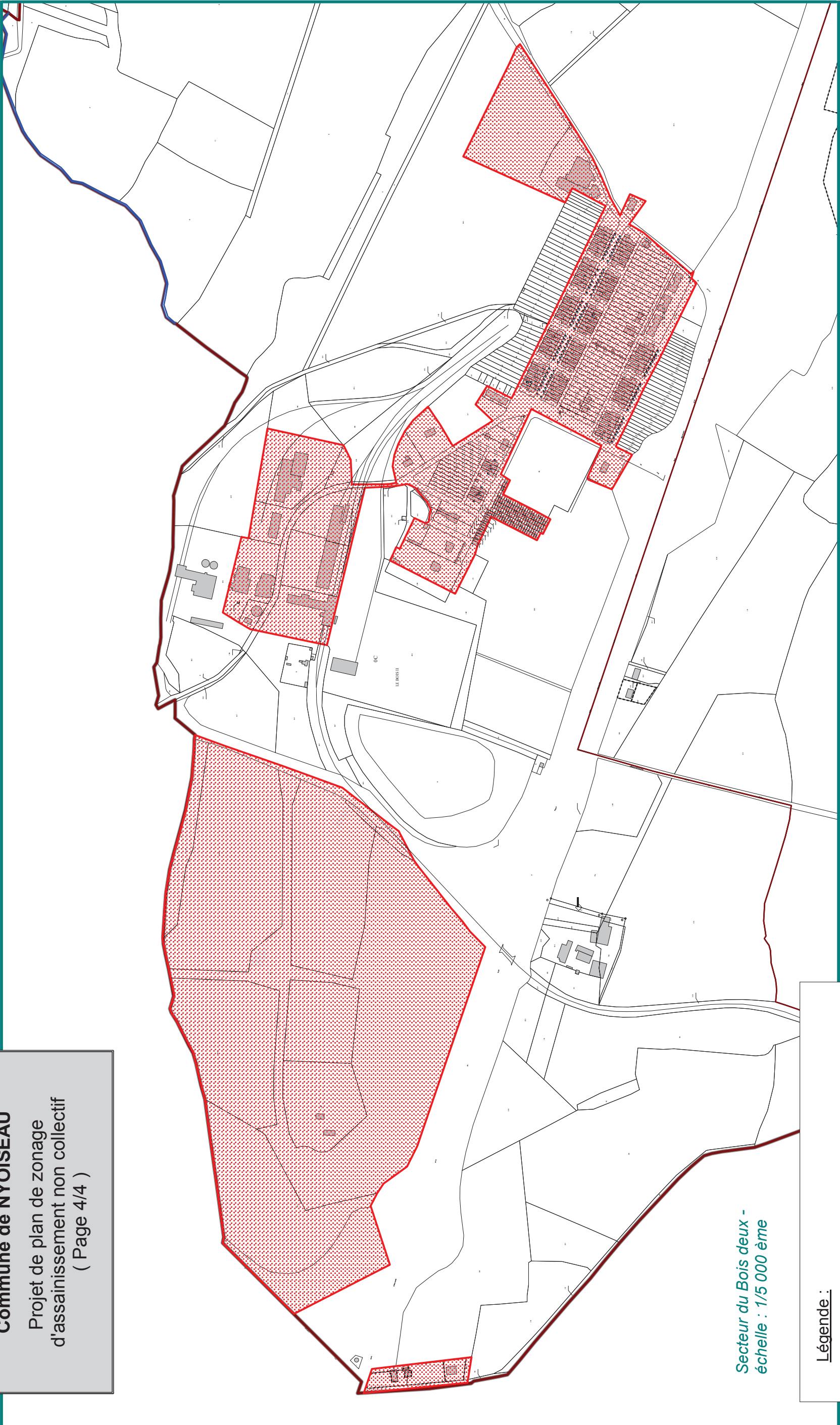
légende :

 **ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Dispositif d'assainissement collectif

 station d'épuration





Secteur du Bois deux -
échelle : 1/5 000 ème

Légende :

 **ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Dispositif d'assainissement collectif

 station d'épuration

